

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° : 26 02 17

Objet :

Offre de concours de l'association de quartier Ibac Pivora pour des travaux d'amélioration de la piste forestière de l'Albera et Camps

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le principe de l'offre de concours, admis par la jurisprudence administrative, permettant à une personne privée de contribuer volontairement au financement d'un ouvrage ou de travaux relevant de la compétence de la commune, sans contrepartie directe ;

Considérant que la piste forestière desservant le quartier Albéra / Camps constitue une voie d'utilité publique ;

Considérant que des travaux d'amélioration ponctuels de cette voie présentent un intérêt public local, notamment en termes de sécurité ;

Considérant que l'association de quartier dénommée « Ibac de Pivora », régulièrement déclarée, a fait connaître à la commune sa volonté de contribuer à ces travaux sous la forme d'une offre de concours ;

Considérant que cette offre de concours consiste en la mise à disposition volontaire de la main-d'œuvre nécessaire à leur exécution, tandis que la Commune participerait en prenant en charge la location d'une pelle mécanique indispensable à la réalisation desdits travaux.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Préfecture

006-210600573-20260225-260217-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026

Considérant que le coût estimatif pour la commune sera de 775,49 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré

-Accepte l'offre de concours formulée par l'association « Ibac de Pivora », consistant en la mise à disposition volontaire de la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux tandis que la Commune participerait en prenant en charge la location d'une pelle mécanique indispensable à la réalisation desdits travaux.

-Précise que cette participation est consentie à titre volontaire, sans contrepartie directe ou indirecte au profit de l'association, et n'emporte aucun droit particulier sur l'ouvrage ou la voie concernée.

-Adopte la convention d'offre des concours fixant les modalités financières de cette offre de concours, notamment le montant maximal pris en charge et les conditions de règlement, qui sera signée entre la commune et l'association et qui est annexée à la présente délibération.

-Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/03/2026

AR Préfecture

006-210600573-20260225-260217-DE
Reçu le 04/03/2026
Publié le 04/03/2026